Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260618-2026_47-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 18 juin 2026

Date d'envoi de la convocation	11/06/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	15
Membres représentés	0
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 11 juin 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLÉMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Patrice RONDEL, Solène JACQUET, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Christian GEORGELIN, Pascal BARON, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Sandrine MOUNIER, Florence BOTELLA, Marlène ROCABOY, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration : /

Secrétaire de séance : Florence BOTELLA

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-47 VOIRIE – MOULIN DE CORBEL

Madame le Maire expose au conseil municipal que la voie desservant le Moulin de Corbel et reliant la commune de Penguily à la Commune de Saint-Trimoël est très abimée. Les fortes pluies de l'hiver dernier ont accentué le phénomène.
Dans son programme de voirie 2026, la commune de Saint-Trimoël a prévu la réfection de cette voie et a lancé un appel d'offre avec le soutien de l'ADAC.
Le dossier de consultation prévoit que l'entreprise retenue proposera à la commune de Penguily un devis pour la réfection des 35 m de voie longeant le plan d'eau sur la commune de Penguily.

Vu le schéma réalisé par l'ADAC présenté par Mme le Maire,
Considérant que le coût des travaux mutualisés avec la commune de Saint-Trimoël serait inférieur à celui d'un marché public lancé indépendamment par la commune de Penguily,

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
DONNE un accord de principe pour étudier le devis proposé par l'entreprise retenue par la commune de Saint-Trimoël pour les travaux de voirie du Moulin de Corbel.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Florence BOTELLA

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor)

Le Maire
Karine CLEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.